Aide à l'embauche des jeunes

AIDER
RECRUTER
ACCOMPA-
GNER

LE CUI-CIE

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT INITIATIVE EMPLOI

www.we-ker.org

l'Europe s'engage en Bretagne avec le FSE

we ker

METROPOLE Rennes vivre en intelligence

UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) est un contrat dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sur le marché du travail. **Il permet des recrutements en CDI ou CDD des jeunes de moins de 26 ans, moins de 30 ans pour les personnes RQTH et des bénéficiaires du RSA.**

RECRUTER

POUR QUI ?

- Tout employeur relevant du champ d'application de l'assurance chômage.
- Les employeurs de pêche maritime.
- Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Sont exclues les entreprises :

- Ayant licencié pour motif économique dans les six mois précédant l'embauche.
- Ayant licencié un salarié en CDI sur le poste sur lequel est envisagée l'embauche en CUI-CIE.
- N'étant pas à jour du versement de ses cotisations et contributions sociales.
- Les particuliers employeurs.

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Les salariés, embauchés en CUI-CIE, sont rémunérés conformément aux dispositions conventionnelles de l'entreprise. Cette rémunération est donc au moins égale au Smic horaire.

QUEL TYPE DE CONTRAT ?

Le CUI-CIE est un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Lorsqu'il est à durée déterminée, la durée minimale de la prise en charge est de 6 mois.

Cette durée peut être prolongée dans la limite totale d'une durée de 24 mois en fonction de la situation du bénéficiaire et de l'évaluation des actions réalisées au cours du contrat en vue de favoriser l'insertion durable du salarié.

Le CUI-CIE peut être à temps plein ou à temps partiel (20 heures hebdomadaires de travail minimum).

IL EST DESTINÉ AUX JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, MOINS DE 30 ANS POUR LES PERSONNES RQTH ET BÉNÉFICIAIRES DU RSA QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE

ACCOMPAGNER

LES SALARIÉS TITULAIRES D'UN CUI-CIE SONT DES SALARIÉS À PART ENTIÈRE, ILS BÉNÉFICIENT DES MÊMES CONDITIONS DE TRAVAIL QUE LES AUTRES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE ET DE L'ENSEMBLE DES CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS DE L'ENTREPRISE.

LE CUI-CIE COMPORTE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL.

- **Les actions de formation nécessaires** à la réalisation du projet professionnel de la personne peuvent être mentionnées dans la demande d'aide.
- **Pendant la durée du contrat,** l'employeur s'engage à mettre en œuvre les actions prévues dans la demande d'aide afin de favoriser l'accès rapide à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois).

AIDER

Le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est de 47%.

Le taux de prise en charge est de :

- **30%** pour les bénéficiaires du RSA.

La durée hebdomadaire maximum de prise en charge est de **30h**.

L'aide est versée à l'employeur par l'Agence de services et de paiement (ASP), sur la base des attestations de présence du bénéficiaire du contrat.

Ne pas jeter sur la voie publique.

autrement.bzh

www.we-ker.org

l'Europe s'engage en Bretagne avec le FSE

we ker

METROPOLE Rennes vivre en intelligence

UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Aide à l'embauche des jeunes

LE CUI-CIE

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT INITIATIVE EMPLOI

AIDER
FORMER
ACCOMPA-
GNER

Ne pas jeter sur la voie publique.

autrement.bzh

www.we-ker.org

l'Europe s'engage en Bretagne avec le FSE
we ker
METROPOLE Rennes vivre en intelligence
UNION EUROPEENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

www.we-ker.org

l'Europe s'engage en Bretagne avec le FSE
we ker
METROPOLE Rennes vivre en intelligence
UNION EUROPEENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020